



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

ANNEXE 26

URBANISME



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est la S.A. Stock Ath Chaussée de Tournai(Irc) 196 à 7801 Irchonwelz.

Le terrain concerné est situé Route de Frasnes, 202 à 7812 Mainvault, et cadastré 17e division, section B n°378A, 379S, 381P.

Le projet vise à reprofiler un terrain agricole, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : D.IV.6 et suivants : dérogation au plan de secteur - zone agricole.

L'enquête publique est réalisée en vertu du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop);
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

L'enquête publique est ouverte le 10/04/2024 et clôturée le 24/04/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202400070. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 24 avril 2024 à l'Administration communale, service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 03/04/2024

Le Directeur général

Bruno BOËL

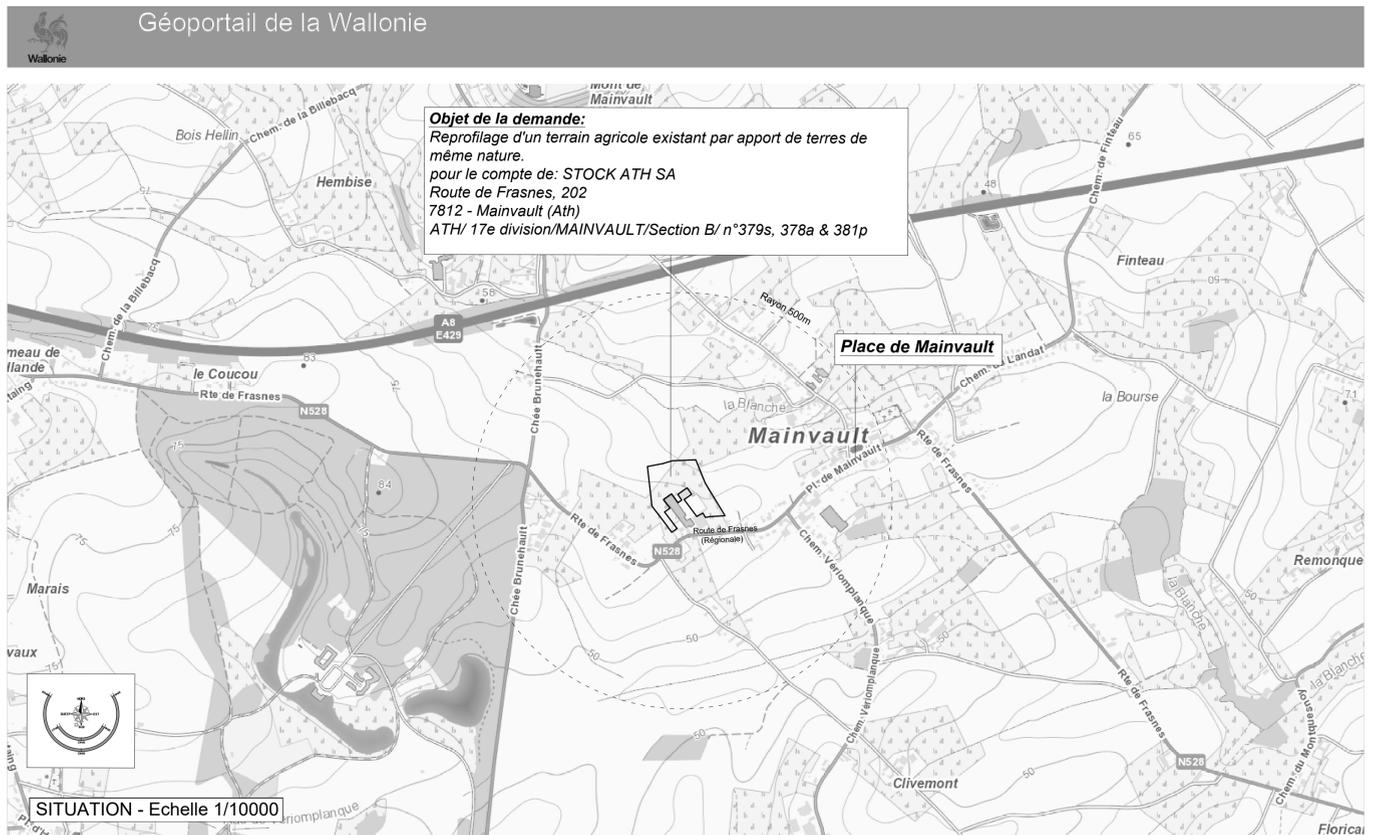
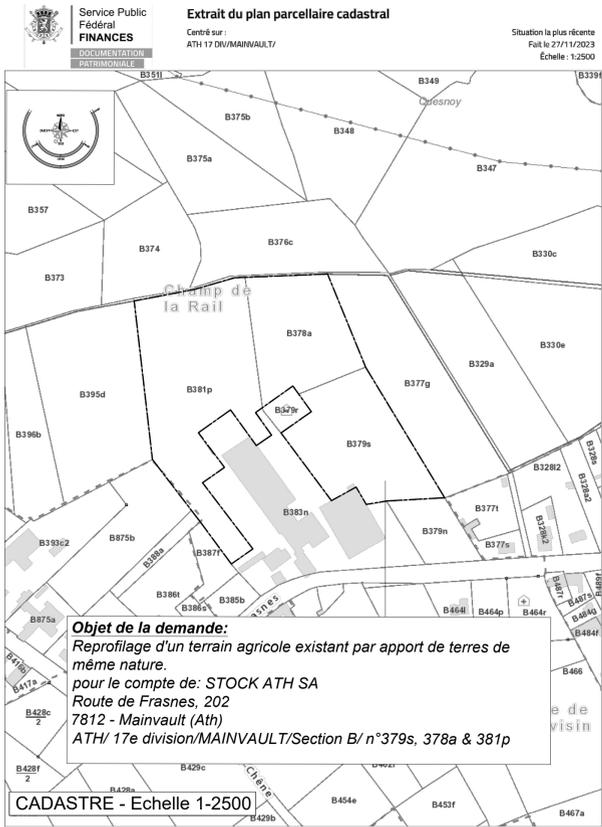
Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie





REMARQUES :

- STRUCTURE:**
Toutes les dimensions et tolérances, les retraits et ajustements des différents ouvrages doivent être calculés et vérifiés par le constructeur avant exécution.
- FONDATIONS:**
Les dimensions sont à déterminer par le constructeur selon la nature de la portance du sol. A cette fin, les résultats d'un essai de sol lui seront fournis par le maître de l'ouvrage.
- IMPLANTATION:**
Les niveaux et l'implantation sont à vérifier suivant l'emplacement des bornes avant le début des travaux.
- EXUTOIRES DE FUMÉE:**
Les exutoires devront être calculés par le constructeur ou bureau d'étude spécialisé selon la norme NBN S-21-208-1
- Les plans servent uniquement au permis de bâtir
- En cas de contradiction, erreur ou omission dans ce document, l'architecte sera averti par le constructeur avant de poursuivre le travail.

LUC MOULIN
ARCHITECTES

Architectes Luc MOULIN & Associés SRL
31/21, Rue du Progrès 7503 FROYENNES Tél. 069/25 15 70

PROVINCE DU HAINAUT
Commune de ATH

Reprofilage d'un terrain agricole existant par apport de terres de même nature.
Route de Frasnes, 202
7812 - MAINVAULT
Cadastré 17e division / MAINVAULT / Section B / n°379s, 378a & 381p
pour le compte de
STOCK ATH SA
Chaussée de Tournai, 196
7801 - ATH

Maître de l'ouvrage Architectes Luc MOULIN & Associés srl
Administrateur délégué
Luc Moulin
Architecte

Dessiné le : 22/03/2024

PLAN 1/4

22.022

BIS

SITUATION - Ech: 1/10.000
CADASTRE - Ech: 1/2.500
CONTEXTE - Ech: